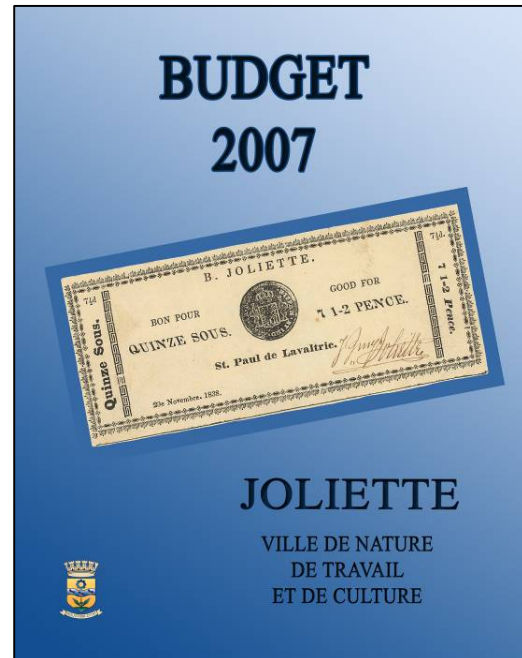


## Budget équilibré de 48 millions \$ Hausse de 4 % de la facture moyenne de taxes

En 2007, le budget équilibré de la Ville de Joliette s'établit à 48 062 606 \$, soit une hausse des dépenses de 4,1 % (ou 1 896 831 \$) en comparaison de celui de 2006.

Malgré une gestion toujours rigoureuse se traduisant entre autres par une légère diminution de la masse salariale, la Ville de Joliette n'a pu rééditer ses tours de force des deux dernières années, soit d'avoir abaissé le taux de la taxe foncière de 1,53 \$ à 1,25 \$ du 100 \$ d'évaluation, en 2005, et décrété un gel de taxes en 2006.

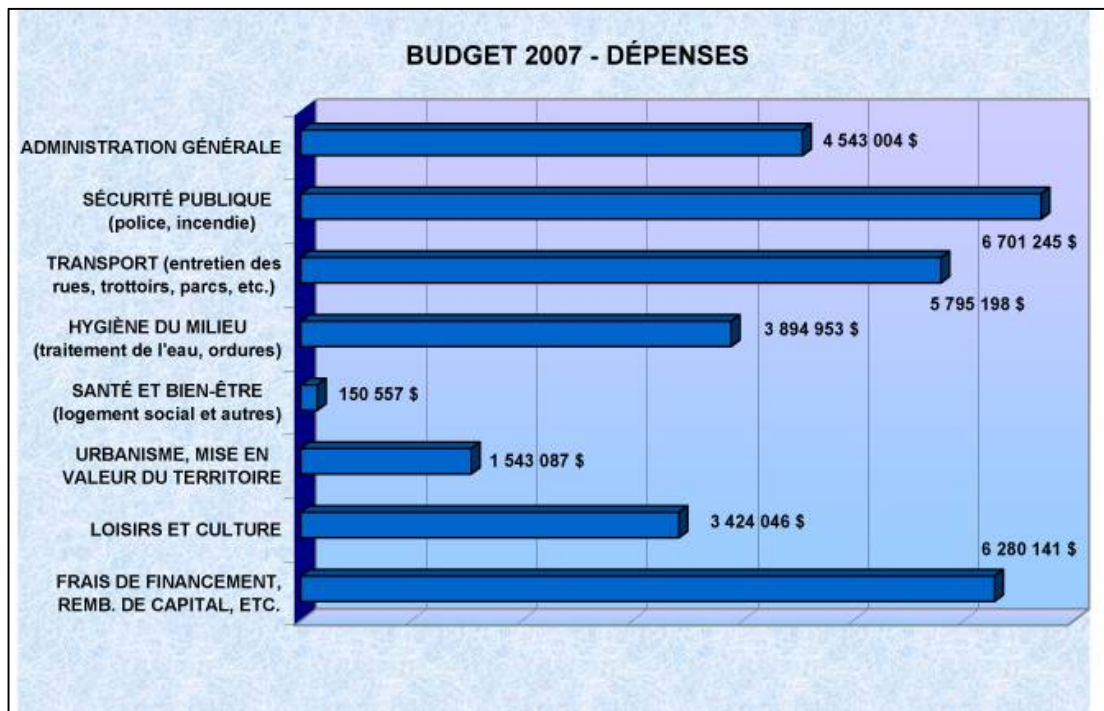


En 2007, le taux de taxes foncières est donc majoré de 1,25 \$ à 1,31 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable pour les résidences, de 2,00 \$ à 2,07 \$ pour les commerces et de 2,06 \$ à 2,13 \$ pour les industries. Toutes les tarifications applicables pour l'eau potable (99 \$ par logement) et les ordures (105 \$ par logement) ainsi que pour l'assainissement des eaux (51 \$ par logement) demeurent inchangées. Seule la tarification relative à l'eau distribuée au compteur chez les grands consommateurs est majorée pour passer de 0,96 \$ à 1,00 \$ du 1000 gallons. Cette dernière mesure est requise pour refléter les coûts réels assumés par la Ville pour cette activité.

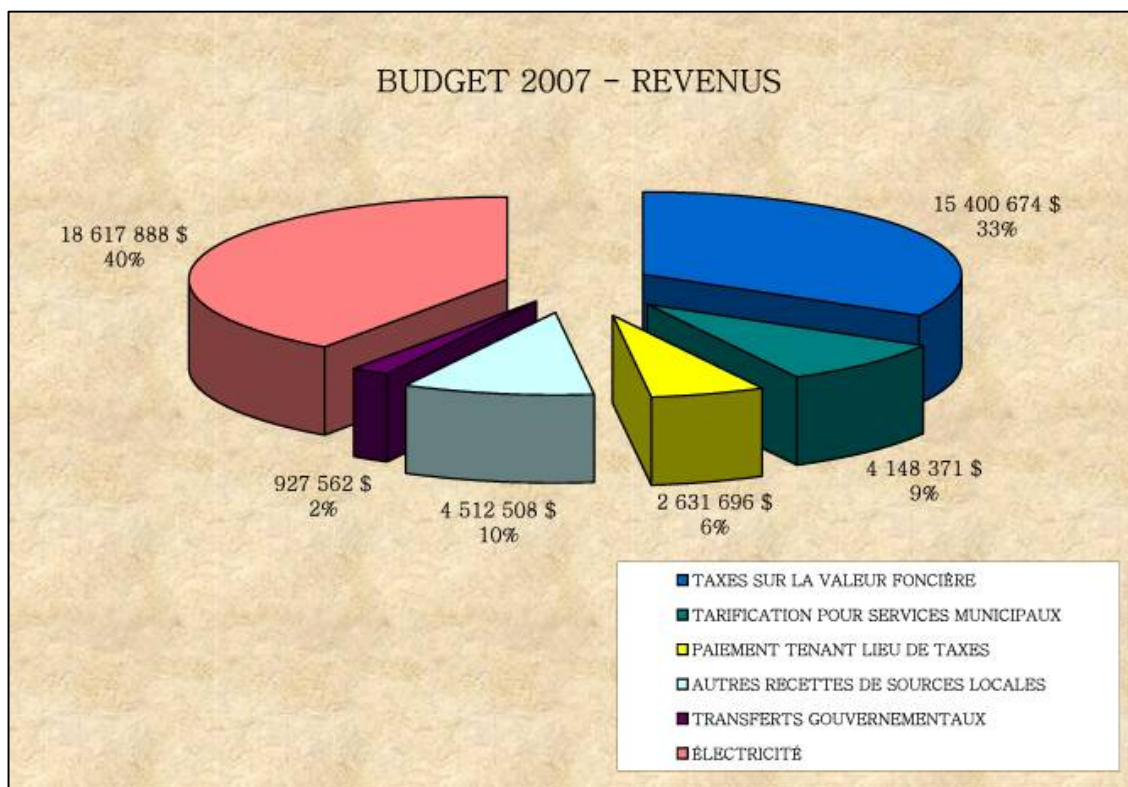


Pour une résidence unifamiliale, dont la valeur moyenne s'établit à 110 000 \$ à Joliette, le tout représente une hausse de 66 \$ ou 4 % de la facture moyenne de taxes. Cette hausse de 4 % est légèrement inférieure à la hausse des dépenses qui s'établit à 4,1 % pour l'ensemble du budget.

Cette majoration du taux de la taxe foncière est rendue nécessaire notamment pour que la Ville puisse faire face à la hausse naturelle de ses dépenses de fonctionnement (à savoir 787 106 \$) et à l'augmentation de la quote-part à la Régie de police (soit 288 700 \$).



De plus, l'administration municipale a répondu favorablement aux requêtes lui ayant été adressées par la population et les organismes du milieu, particulièrement pour la construction d'une bibliothèque digne de ce nom, représentant une dépense nette de l'ordre de 512 000 \$ en 2007. Dans un même ordre d'idées, la Ville procédera à la mise aux normes des équipements dans les parcs (239 000 \$), à la lutte aux mauvaises herbes et à l'herbe à poux (80 000 \$), accélérera l'entretien et le développement du réseau cyclable (100 000 \$) et augmentera l'aide à divers organismes (150 000 \$).



Les revenus supplémentaires proviennent notamment des ajouts au rôle d'évaluation imposable (417 358 \$), de la hausse des taux fonciers (607 416 \$), de la mise à jour des amendes et des frais de stationnement (352 000 \$) ainsi que de l'ajustement des tenant lieu de taxes et autres transferts prévus au nouveau pacte fiscal conclu avec le gouvernement du Québec (224 104 \$). Soulignons que ce nouveau pacte fiscal a été conclu à l'instigation de l'Union des municipalités du Québec dont monsieur le maire, René Laurin, est membre du conseil d'administration.

En 2007, la Ville maintiendra le cap sur le développement générateur de prospérité économique. Elle réalisera notamment la réfection complète du boulevard Manseau, ces travaux étant la première étape du réaménagement de la place Bourget pour laquelle les plans et les devis d'exécution seront faits en 2007. La nouvelle année sera également marquée par le développement du parc industriel Nazaire-Laurin, le long de l'autoroute 31, et l'amorce de la démarche devant mener à la construction du nouveau marché public, dont l'inauguration est espérée pour le printemps 2008. Enfin, le développement résidentiel sera stimulé par l'ouverture de nouvelles rues, notamment dans le secteur Saint-Pierre sud.

Pour information : Renald Gravel

Directeur général

Ville de Joliette

450 753-8031 [renald.gravel@ville.joliette.qc.ca](mailto:renald.gravel@ville.joliette.qc.ca)